



Direction de l'urbanisme



CHAPELLE DE L'ADORATION

Présentation du site

Notice des prescriptions architecturales

mars 2024

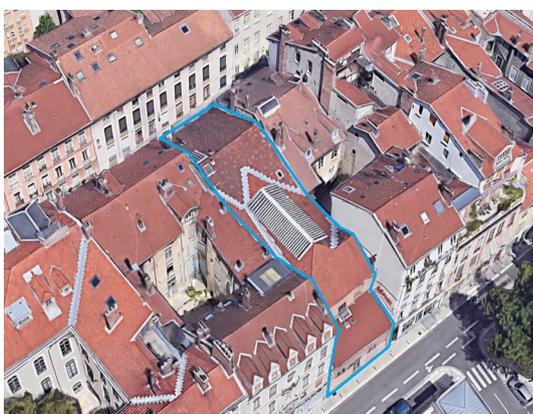
Présentation générale

La ville de Grenoble est propriétaire d'un ensemble bâti sur une parcelle traversante situé 17 rue Voltaire et 18 Abbé de la Salle, cadastré section BZ n°59 d'une superficie de 478 m² environ .



Le bâtiment, élevé sur deux étages sur rez-de-chaussée, est traversant de la rue Voltaire à la rue Abbé de la Salle (cf photo ci dessous) et présente une surface cumulée d'environ 880m². il est constitué de 3 parties:

- la 1^{ère} partie en façade sur la rue Voltaire, comprenant au rez-de-chaussée (RDC) avec salles d'activité, un couloir central et un escalier sur hall d'entrée à droite donnant accès aux chambres en étages (deux niveaux sur RDC) ainsi qu'aux tribunes publiques de la chapelle.
- La 2^{ème} partie à RDC sur la hauteur totale de l'ensemble bâti en intérieur constituant la chapelle sur 270m² environ.
- une 3^{ème} partie donnant sur la rue Abbé de la Salle (photo ci dessous), avec un rez-de-chaussée constitué de deux pièces incluant l'ancienne sacristie, et un 1^{er} niveau constitué de deux pièces de vie, avec une entrée indépendante depuis la rue de l'Abbé de la Salle



Historique

L'actuelle chapelle de l'Adoration est fondée par l'ordre des Pénitents du Gonfalon, construite en **1657** sur **la rue Neuve des Pénitents** (future rue Voltaire) par les maîtres-maçons Louis et Luce Guys.

La rue Voltaire fait partie du nouveau quartier et réseau viaire qui s'installe à cet endroit aux XVII^e et XVIII^e, à l'occasion de l'**extension des fortifications** de la ville par le duc de Lesdiguières. Les façades qui bordent la rue présentent une homogénéité et un ordonnancement typique du XVII^e, derrière lesquels se révèlent des architectures de grande qualité. La rue Voltaire accueille en effet l'ancien Hôtel du président du parlement, Thomas Bérulle (au n°6), mais également divers hôtels particuliers pour les familles nobles des parlementaires, ainsi que des confréries religieuses (couvent des Capucins rue Servan, chapelle des Pénitents).

La chapelle appartient jusqu'à la Révolution française à la confrérie des Pénitents blancs de Notre-Dame du Gonfalon. En 1739, cette dernière, après son rattachement à la confrérie des Pénitents de la Miséricorde, effectue des œuvres de miséricorde auprès des prisonniers et des condamnés à mort.

L'édifice, en parfait alignement sur le front de rue, est discret. L'entrée principale donne accès à un corps de bâtiment abritant des salles et petit appartements à l'usage de la confrérie tandis que la chapelle se situe à l'arrière.

Au XIX^e siècle, le bâtiment accueille la Société de charité chrétienne, établie sous le vocable de Saint-Vincent-de-Paul, puis la congrégation des pères de la Salette et enfin les frères des Écoles chrétiennes. Elle sert de chapelle de secours de la Cathédrale à partir de 1841.

La chapelle, bien qu'entièrement réaménagée en 1900 par Mgr Henry, évêque de Grenoble, qui en fait le siège de l'œuvre de la congrégation de l'Adoration réparatrice, a gardé son imposant retable du XVII^e siècle en bois sculpté, ainsi qu'un maître-autel en marbre. Elle abrite également de belles stalles en bois du XV^e siècle, provenant de l'ancienne abbaye des Ayes de Crolles.

En 1906, un inventaire réalisé en vue de la vente du bâtiment en décrit ainsi sa disposition : sur la rue Voltaire, on trouvait deux pièces en RDC (loge et vestibule), trois pièces au 1^{er} étage et cinq au second à usage d'habitation. La chapelle au centre accessible depuis le vestibule, disposait d'une tribune au 1^{er} étage et de 2 pièces servant de sacristie ouvrant rue Abbé de la Salle. Au 1^{er} étage sur cette rue, deux pièces pour l'usage personnel du desservant de la chapelle.

La Ville devient propriétaire du bâtiment par décision du Directeur du domaine de l'État le 15 juillet 1914 en application de la loi du 9 décembre 1905, complétée par les lois du 2 janvier 1907 et 13 avril 1908 qui précisent que la chapelle est « affectée régulièrement au culte public catholique ». Entre 1914 et 1992, elle loue au vicaire ou à l'association diocésaine la partie de bâtiment ne correspondant pas à la chapelle et à la sacristie.

La commune assure son entretien et sa réparation courante, parmi lesquelles sur la chapelle :

- 1900 : démolition du plafond qui divisait la hauteur de la nef, remplacement du dallage de sol par du parquet avec passage en mosaïques, repeints des murs.
- 1912 : peinture du fond de paysage du retable par Daveaux ;

- 1918 : à la suite d'une explosion survenue dans le quartier, installation d'un grillage au-dessus de la verrière et réfection des peintures ;
- 1953 : réfection de la toiture et du vitrage au-dessus de la chapelle ;
- 1962 : réfection de l'installation électrique.

En 1994, sur demande de l'association diocésaine qui voulait faire d'importants investissements sur les chambres, un bail emphytéotique portant sur l'ensemble du bâtiment a été conclu pour une durée de 30 ans avec une échéance au 31 décembre 2019.

Par délibération du Conseil Municipal du 2 novembre 2020, la ville propriétaire, a demandé à l'autorité préfectorale de prononcer la désaffectation de cet édifice culturel en accord avec l'évêque du Diocèse de Grenoble-Vienne . .

Par arrêté du 11 octobre 2021, le Préfet de l'Isère a prononcé la désaffectation de la chapelle du culte catholique.

Avec le souhait de valoriser son bien patrimonial, la ville lance en 2023 un Appel à Manifestation d'Intérêt, puis l'interrompt afin d'inscrire le devenir du site dans le dispositif Gren' de projets plus adéquats compte tenu des spécificités du site. L'appel à projets est lancé en mars 2024.

En conclusion, cette chapelle revêt une importance toute particulière dans l'histoire de Grenoble. Elle fut dans ce nouveau quartier créé au XVII^e, un lieu de sociabilité entre les riches familles grenobloises influentes : parlementaires dauphinois, familles Vaucanson, Hache, Stendhal...

Dans son livre intitulé La chapelle des Pénitents Blancs de Grenoble Gilles Marie-Moreau la qualifie comme l'un des « *seul lieu de culte en Isère, spécifiquement bâti par et pour une confrérie de Pénitents qui subsiste avec sa façade et son aménagement intérieur* ».

Cadre Réglementaire

Propriété ville de Grenoble

Cadastre Section BZ, parcelle 59

PLU Zone UA1, centre ancien

Indice de protection Patrimoniale : niveau 3

Hauteurs : règle de hauteur de 20m

Servitudes

SPR Immeuble d'intérêt patrimonial exceptionnel, C2+

Prescription archéologique : le terrain est concerné par une zone de saisine archéologique

ZP1A zone de publicité restreinte, 1 pour le centre ancien,

PPRI Isère Amont Bi3 -zone d'autorisation sous prescriptions

La chapelle contient des objets mobiliers classés Monument Historique :

- Le maître-autel à tombeau en marqueterie de marbre datant du 18^e siècle.
- Le retable en bois doré et peint en vert, de style baroque, placé dans le chœur de la chapelle, datant du 17^e siècle et modifié au 19^e siècle. Il comprend :
 - Le groupe du Saint Sacrement, composé de 2 sculptures d'ange en plâtre doré et polychrome, posés sur le retable et datant de 1900.
 - La vierge Marie et Joseph, deux sculptures probablement en plâtre et rehaussé de doré, situé dans les 2 niches situées dans chaque aile du retable.
- 40 stalles en bois peint datant du 15^e siècle et réadaptées au fil du 19^e siècle et placées dans le chœur de la chapelle. Elles sont de style gothique flamboyant.

Description et état général du bâti

Façades

Rue Voltaire :

La façade sur la rue Voltaire a été peu transformée depuis l'établissement de la confrérie au XVII^es.

Son soubassement est en pierre de taille tandis que ses niveaux supérieurs, sont en maçonnerie de moellons de pierre enduite. L'enduit actuel étant probablement récent à base de ciment, il se faïence par endroits, et on peut voir de nombreuses traces de reprises et repeints.

Le rez-de-chaussée, mise à part quelques ragréages malheureux au ciment artificiel, est dans son aspect du XVII^es : le portail central est de très belle facture, formé d'une porte à deux vantaux en bois moulurés avec panneaux représentant l'écusson des Pénitents blancs à croix pattée, inscrite dans une travée dorique couronnée d'un fronton cintré et d'un édicule à niche avec statue de ND de la Salette et croix sommitale. La porte d'entrée latérale, sous le n°17, de même facture, est également d'origine. Contrairement à la porte de gauche, qui a toutefois conservé son imposte vitrée à barreaudages d'origine. On note également la présence d'un tronc à offrandes.

Sur les niveaux supérieurs, les menuiseries à petits carreaux sont d'origine. On note la présence de volets roulants en PVC sur le 2^e étage, qui sont à déposer à l'occasion du projet de réaménagement.

Rue Abbé de la Salle

La façade Sud est divisée en deux parties :

- un volume à l'alignement sur rue s'élève sur 2 niveaux. On observe des baies avec encadrements de pierres, à barreaux. Les fenêtres géminées du deuxième niveau présentent elles-aussi des traces d'anciens barreaudages (déposés).

- un volume en retrait, dont la façade se trouve au chevet du chœur. Elle est composée de trois ouvertures, dont deux baies cintrées bouchées et une baie centrale ouverte dans une ancienne baie de même facture que les précédentes.

Couverture

La couverture actuelle a subi plusieurs modifications au fil du temps, si bien que son état présent est différent de ce qui a pu exister au XVII^es, et qu'il en résulte des typologies de couverture complexes.

D'importants travaux de réfection ont été réalisés en 1953 sur la charpente de la chapelle (renforcement par fermes métalliques moisées et réfection de la verrière).

On observe dans la chapelle au droit des collatéraux, la présence d'un grillage anti-chute. En effet les reins de voûtes sont en mauvais état suite à d'anciennes infiltrations d'eau. Des travaux de reprises de planchers et abouts d'entrants et sommiers d'appuis sont à prévoir à cet endroit, comme l'indique le diagnostic du BE Vessière fourni dans le dossier d'information.

Chapelle

La chapelle comporte un plan rectangulaire Nord-Sud à nef unique, rythmée par 7 travées marquées par des pilastres, voûtée en anse de panier. Elle dispose d'un éclairage zénithal apporté par une verrière à carreaux colorés en son centre.

La tribune s'élève au-dessus de la première travée, elle est accessible depuis l'escalier menant également au logement.

Le chœur surélevé par trois degrés, abrite un imposant retable en bois peint et doré, au-dessus du maître-autel en marbre. Ce retable, construit au XVII^es et modifié en XIX^es, s'élève sur quasi toute la hauteur de la nef, occultant ainsi la baie centrale Sud.

Rappelons que deux autres baies cintrées, aujourd'hui bouchées mais encore visibles depuis la rue Abbé de la Salle, éclairaient la nef. Le retable bénéficie encore d'un éclairage naturel au dessus de sa niche centrale, par une petite baie aussi visible en façade Sud.

Enfin, les stalles en bois peints, de style gothique flamboyant, datées du X^es, complètent l'ensemble.

Le chœur était autrefois muni d'une barrière de chancel aujourd'hui disparue.

D'autres objets mobiliers notables, sont visibles : la chaire à prêcher, sur la gauche en entrant, et le groupe sculpté Notre dame de la Salette, disposé sur un autel sur la tribune.

On peut également voir quatre confessionnaux.

Le plafond et les murs sont enduits, avec peinture en imitation marbre sur les pilastres et moulurations classiques.

L'entablement de couronnement fait apparaître des initiales : NDS pour Notre Dame de la Salette (vocable de la chapelle au XIX^es) et VM (signification inconnue).

Le sol est composé d'un dallage en terrazzo avec motif en étoile, et de parquet pour les deux espaces accueillant autrefois les bancs des fidèles.

La chapelle ayant subi des infiltrations d'eau (aujourd'hui stabilisées), ses décors lacunaires méritent une restauration. Son éclairage électrique devra également faire l'objet d'une adaptation en fonction de l'usage programmé, dans le respect de son architecture.

Un nettoyage de la verrière est à prévoir pour redonner toute sa luminosité à cet espace.

Intérieurs, espaces annexes

Les intérieurs des espaces servant d'annexe à la chapelle sont en relativement bon état de part leur utilisation quasi constante. Le cloisonnement intérieur n'a probablement que peu évolué, cependant une étude patrimoniale plus approfondie permettrait de déterminer précisément les éléments d'origine à conserver.

Hormis le vestibule d'entrée, et les paliers d'accès aux appartements, le sol a été recouvert d'un linoléum. Les planchers sont constitués de solives avec parquet posé à la française.

On observe sur le refend Ouest, une large fissure biaise, qui indique probablement un effet de tassement différentiel entre la partie de la chapelle et la façade rue Voltaire. Cette fissure est probablement ancienne, mais un suivi est nécessaire.

Structure et travaux réalisés :

Fin 2021, et après constat d'infiltrations d'eau en toiture la Ville a diligenté un bureau d'Etude Structure (Vessière) afin de conduire un audit de la toiture et des planchers des combles. La mission a porté sur :

- La vérification de l'état de la verrière intérieure.
- Un diagnostic technique et sanitaire de la charpente et du plancher des combles.
- La réalisation des plans 2D et 3D de l'édifice).

Dans la foulée, des travaux d'urgence ont été entrepris pour le nettoyage des combles, la création de cheminement de maintenance et d'accès sécurisé aux ossatures bois/métal en place, la réparation de la toiture (changement des tuiles). La pose d'un filet au-dessus de la verrière est prévu au printemps 2024.

40 sondages ont également été réalisés afin de réaliser un diagnostic complet de l'état des planchers.

A ce jour, le bâtiment est donc mis à l'abri et la ville dispose d'un diagnostic complet sur l'état structurel du bâtiment mis à disposition des équipes projets dans le cadre de l'appel à projets.

Les principaux résultats de l'étude sont les suivants :

- Les planchers bois des étages courants sont « corrects » mais ne répondront pas à tous les usages selon les surcharges d'exploitation attendues → plancher connecté à prévoir si $Q > 150 \text{ kg/m}^2$.

- Les planchers bois des combles courants sont « limites » mais ne répondront pas à tous les usages selon les surcharges d'exploitation attendues → plancher connecté à prévoir si $Q > 80$ voire 100 kg/m^2 .
- La charpente est en bon état général, cependant des abouts d'entrants et le plancher au droit des reins de voûtes de la chapelle, sont à reprendre.
- Les fermes de charpente sont en bon état, les renforts métal aussi.

Des travaux de couverture, zinguerie, verrière (réparation ou remplacement), renfort de la charpente sont à faire. Les principaux postes de travaux ont été chiffrés et sont portés à la connaissance des candidats (document A6).

Diagnostic et enjeux patrimoniaux

De manière générale, les éléments listés ci-dessous revêtent une valeur patrimoniale remarquable à exceptionnelle, et sont à préserver et restaurer, dans le cadre du projet de requalification :

- **l'ancienne chapelle** : à conserver et restaurer dans son ensemble (volume de la nef, du chœur, mobilier classé et chaire à prêcher à maintenir en place), avec sa verrière, ses peintures murales. Les sols notamment le parquet sont à restaurer, avec une attention toute particulière dans le cadre d'une dépose, car des tombeaux ou corps enterrés ont été avérés (la confrérie des pénitents ayant pour habitude d'enterrer ses disciples dans la chapelle, de même que des condamnés à mort).

- **les façades sur rues** : elles sont à maintenir, avec un ravalement à prévoir dans le cadre du projet. Les ouvertures sont à conserver. Les menuiseries d'origine devront être restaurées (possibilité de mise en œuvre d'un double vitrage en conservation des partitions d'origine). Les volets roulants en PVC sont à déposer. Sur la façade arrière, les anciennes baies cintrées bouchées pourront être réouvertes selon le projet. Dans le cas d'un projet de surélévation, il conviendra d'obtenir l'accord préalable de l'architecte des bâtiments de France.

- **les intérieurs** : l'escalier principal avec sa verrière, est à maintenir en place. Les sols des espaces majeurs : dallage d'entrée, sols de la chapelle, sont à conserver et restaurer. Une dépose du sol souple ajouté postérieurement sera demandé.

Le cloisonnement des parties Nord et Sud (anciens appartements et salles paroissiales) peuvent faire l'objet d'un remaniement, mais les niveaux de planchers devront être maintenus en place.

- **la toiture** : elle est à restaurer (couverture) dans ses dispositions d'origine : notamment les verrières à maintenir en place. Le volume des combles pourra servir au passage des réseaux nécessaires au fonctionnement de l'édifice (chauffage, ventilation, électricité).

Amélioration énergétique :

Dans le cadre d'une amélioration énergétique, les éléments suivants pourront être étudiés :

- Isolation thermique : le choix d'une isolation doit faire l'objet d'un diagnostic complet architectural et thermique, respectueux des caractéristiques du bâti et de son

comportement hygrothermique. On parlera ainsi plutôt d'une correction thermique que d'une isolation en tant que telle, peu adaptée aux maçonneries traditionnelles.

Ainsi, une isolation par l'intérieur, couplée éventuellement d'un enduit à caractère isolant en remplacement de l'enduit actuel sur les façades, pourra être mise en place. En toiture, une isolation sur le plancher des combles sera privilégiée au sarking. L'emploi de matériaux biosourcés, compatible avec les maçonneries traditionnelles sera utilisé.

- menuiseries : on privilégiera avant tout la conservation des menuiseries d'origine avec des systèmes de doubles fenêtres ou de vitrage minces isolants. Dans le cas où les menuiseries, après diagnostic, s'avèreraient en trop mauvais état, un remplacement à l'identique (matériau, partition, forme, teinte) dans la feuillure existante sera demandé.

- Occultations : des dispositifs d'occultations intérieurs seront privilégiés pour préserver le caractère d'origine des ouvertures. Des systèmes de stores (toiles ou à lames orientables) pourront être étudiés, à soumettre à l'Architecte des Bâtiments de France.

Chauffage, électricité, ventilation :

Aujourd'hui le mode de chauffage des appartements est un chauffage gaz, avec des radiateurs en fonte. Pour leur bonne qualité d'inertie, les radiateurs en fonte peuvent être conservés après purge.

Le raccordement électrique est en fonctionnement, avec une mise aux normes à prévoir et à adapter en fonction des besoins du programme futur.

La ventilation est naturelle : des solutions de ventilation mécanique adaptée, sont à privilégier dans le bâti ancien.

Le système de sécurité incendie se fait via une trappe de désenfumage située au-dessus de l'escalier principal via un conduit passant dans les combles.

Sur la chapelle, l'éclairage électrique, ainsi que le chauffage, sont à revoir au profit de dispositifs moins énergivores et après diagnostic patrimonial du lieu.

SOURCES :

La chapelle des Pénitents Blancs de Grenoble, Gilles-Marie Moreau, édition l'Harmattan. 2021

Chapitre « La chapelle de l'Adoration », texte extrait de La Cathédrale Notre Dame et l'Église Saint Hugues de Grenoble, Louis Basset, édition Association N.-D. des Bonnes Lectures. 1936.